

Séance du 29 janvier 2024

Date : 29/01/2024

Numéro : 01/2024

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Présents : 10

Absents excusés : 4

Absents non excusés : 5

Retard : 0

Pouvoirs : 4

Pris part à la délibération : 14

DATE DE LA CONVOCATION

23/01/2024

DATE D’AFFICHAGE

02/02/2024

Envoyé en préfecture le 30/01/2024

Reçu en préfecture le 30/01/2024

Publié le 30/01/2024

ID : 071-217101708-20240129-01_2024-DE



L’an deux mille vingt-quatre, le 29 janvier à Dix-neuf heures et zéro minute,

Le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Madame Marie-Claire DILLY.

Présents : Mmes Isabelle BREUER, Fernande HELENA, Christiane DEBATTY, Florence GALVAING, Pascale PERIER, Mrs José DE SOUSA, Daniel SUBIRANIN, Gérald NEVORET, Maurice NAIGEON.

Absents excusés : Mmes Claudie JOBARD, Manon JOLIVET, Mrs Philippe CATEL, Guy CONON.

Absents non excusés : Mme Zelda PARMENTELAT, Mrs Jean-Baptiste COUTACHOT, François MAUCHAND, Patrick CHARLES, Laurent VAN ASSEL.

Pouvoirs : Mme Claudie JOBARD à Mme Fernande HELENA
Mme Manon JOLIVER à Mr Maurice NAIGEON
MR Philippe CATEL à Mr Daniel SUBIRANIN
Mr Guy CONON à Mr Gérald NEVORET

Retard : aucun

Secrétaire de séance : Mme Isabelle BREUER

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

FINANCES GRAND CHALON FAPC 2024 VOIRIE

Mme La Maire expose au Conseil Municipal que le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 15 décembre 2021, a validé des adaptations au règlement intérieur 2022/2026 du FAPC Fonds d’Agglomération aux Projets Communaux du Grand Chalons, visant à simplifier le dispositif, à promouvoir l’équité entre les communes et à favoriser la transition énergétique sur le territoire.

Les projets communaux soutenus doivent s’inscrire dans l’un des domaines d’intervention suivants :

- Projets de développement durable
- Projets d’attractivité du territoire
- Travaux de voirie

Par mail en date du 06 décembre 2023, le Président du Grand Chalons a lancé l’appel à projet du FAPC 2024.

Les dossiers doivent être déposés avant le 31 janvier 2024.

Il est proposé au conseil, dans le cadre de l'appel à projet FAPC 2024, de solliciter le FAPC :

- pour le programme de voirie 2024 – subvention : 4000€- estimation programme 37 392,10€ HT
- et de donner tout pouvoir à Mme la Maire pour toute démarche liée à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 30/01/2024

Reçu en préfecture le 30/01/2024

Publié le 30/01/2024

ID : 071-217101708-20240129-01_2024-DE



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- **DE SOLLICITER** auprès du Grand Chalon, une subvention de de 4 000.00€ pour le programme d'aménagement 2024.
- **DE DONNER** tout pouvoir à Mme La Maire pour toute démarche liée à la présente délibération.

POUR EXECUTION CONFORME,

Certifié Exécutoire,

La Maire, Marie-Claire DILLY.



A handwritten signature in blue ink, written over the bottom part of the official seal. The signature is stylized and appears to be 'M. Dilly'.